QUARTIER GENERAL.
Legion de la Louisiane.

Nouvelle-Orleans, le 22 janvier 1849.

ORDRES GENERAUX No 3.

Revue d'inspection.

CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane, pourvue de ses armes et se réunira sur la place d'armes en grande tenue, jeudi 22 février, à [illegible] heure précises du matin pour une revue d'inspection et pour prendre part à la célébration de la fête nationale à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Pere de la Patrie, l'immortel Washington.

L'artillerie devra tirer un salut national à la pointe du jour.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le major Chatry un contrôle exact des hommes présents sous les armes à la dite revue.

La compagnie des Volontaires Catalans, capitaine Vionet, fournira un détachement qui stationnera sur la place d'armes une demi heure avant l'heure precitee pour fermer la grille et en garder les portes.

Le colonel Justin Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel Vignié commandant la cavalerie, et le major L. Gally, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brig. general.

E. F. DEMPSEY, aide de camp. 23 jan

GRENADIERS GARDES D'ORLEANS.

ATTENTION!

Revue d'Inspection.

Conformément à l'ordre reçu du colonel commandant le Regiment d'Infanterie de la Legion, la compagnie prendra les armes le jeudi 22 février 1849, à 8 heures très précises du matin, pour une revue d'inspection et la célébration de l'anniversaire de l'immortel Washington.

Uniforme complet—Tenue d'hiver.—Rendez-vous au Passage de la Bourse.

La plus grande ponctualité est requise de la part de tous les membres.

Par ordre du capitaine,

16 fev. P. T. BOURNOS, Sergt.-Major.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La Compañia tomará las armas y uniformada, con pantalon de paño, se reunirá al parage acostumbrado el jueves 22 del corriente, á las siete y medio en punto de la mañana, para asistir á una revista de inspeccion.

Siendo esta revista de suma importancia, se encarga á los miembros activos sean exactos al cumplimiento de la presente orden.

De orden del capitan

CAYETANO PACHE,

Sargento primero.

Barèges et Toiles.

GIQUEL & JAMISON,

No 8, rue Chartres,

REÇOIVENT en ce moment les articles suivans qu'ils vendront à très bon marché pour du comptant:

Barèges [illegible] de 25 à 50 c. la yarde.

Jaconas de [illegible]

Toiles d'Irlande et de Paris.

[illegible] de 15 à 25 c. la yarde.

[illegible]

Batiste et Bretagne.

[illegible]

Mousseline de laine et alpaca [illegible]

[illegible] gingan et toile du Nord.

Corset français sans couture.

[illegible] de 40 c. à $1 50 c. la yarde.

Tapis en [illegible]

Bonnets et mousseline brodée.

Jaconat blanc, uni, rayé et à carreaux.

Mousseline Suisse brodée pour robes.

Corset, enterines brodés.

Mouchoirs batiste brodés et unis.

Cotonnades et toiles [illegible]

Mercerie et [illegible]

Etc. etc. [illegible]

Aussi un grand assortiment d'articles convenables pour ménages et habitations. Tous ces articles seront vendus à bas prix [illegible] plus haut, à bon marché, au No 8, rue de Chartres. 18 jan

LIQUIDATION POSITIVE.

LE soussigné, de retour de son voyage annuel en France, a l'honneur d'informer [illegible] qu'il vient [illegible] d'articles de [illegible] spéciale [illegible] Paris [illegible] la toilette des [illegible] de Naples, velours [illegible] Paris, gros d'Afrique, Florences de [illegible]

[illegible]

Le soussigné, retiré [illegible]

Les personnes qui [illegible]

R. D. FANIS.

Rue Royale.

P. H. MONSSEAUX,

MARBRIER,

No 218, rue St Louis et au Vieux Bassin,

NOUVELLE-ORLEANS.

Tombes, Monuments, Inscriptions funèbres, et Ouvrages en marbre [illegible] descriptions, &c.

Dépôt de CHAUX [illegible] dans les carrières [illegible] Mobile.

25 oct—1an

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

17, rue St-Charles

Nouvelle-Orléans. 17 jn

J. H. JONES & LYMAN POTTER,

Avocats, No 32, rue Bienville,

[illegible] Recorder. 9 oct—1an

J. H. SMOOT,

AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

[illegible] Mobile, Alabama.

DEPOTS

DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque

No 114, Vieille Levée entre les deux marchés

L. A. GUILLEMAIN,

13 fev—1an Agent

Chs. A. FARRIERE,

Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,

No 20, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS.

Importeurs directs de marchandises françaises.

23 jan

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS

J. BENAZECH.

Inventeur d'un nouveau chapeau imperméable, rue Toulouse 27.

OFFRE au Public des Chapeaux de toutes qualités [illegible] que les chapeaux de [illegible] à la mesure [illegible]

J. BENAZECH,

27, Toulouse.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES
A LA POMPE

AVEC DESINFECTION ET POSES DE FOSSES INODORES PORTATIVES

TRUMAILLE, Entrepreneur.

Passage de la Bourse, No. 9,

Entre St-Louis & Conti,

Et encoignure Camp et Poydras

WM L. BURGESS & CO.,

Commissionnaires Expéditeurs,

No 11, Front-Levee,

NOUVELLE-ORLEANS.

COSTA & Co,

SUCCESSEURS DE G. JUSTA,

Importeurs de produits de la Havane,

ONT constamment en main un assortiment général de CIGARES, SUCRE et CAFE, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché

Front Levee, No 5

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission, agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York.

No 93, rue des Magasins

JOHN O. WOODRUFF, JAMES E. WOODRUFF

14jan

PAPIER FRANÇAIS [illegible] papier à lettres supérieur

[illegible]

F. DE FUENTES

92, rue de la Commune.

Nègres—Nègres.

VENANT d'arriver et à vendre au No 7 rue [illegible] une nombreuse quantité [illegible] nègres de la Virginie, se composant de nègres de champs, domestiques, de [illegible]

WM F. TALBOTT.

Marchandises pour le Marché-Mexicain.

DE FOREST & CO., 20, rue de la Douane, offrent en vente:

200 caisses [illegible] légère, chaque caisse contient un assortiment varié et nouveau.

50 caisses [illegible] ayant droit au drawback.

[illegible]

300 balles coton brun [illegible] Mantas de diverses marques.

200 caisses 4|4 [illegible] blancs. 12janv

A LOUER pour [illegible] prochain, la **Maison No 123**, rue Royale, entre St Louis et Conti, ayant un magasin avec [illegible] logement, porte cochère, &c. S'adresser à J. J. JANIN.

11jan—1m No 75, rue Dauphine

Maison à louer.

Pour cause de départ.

UNE maison située dans la rue de la Paix, Troisième Municipalité, est à louer. Un vaste jardin [illegible] d'arbres à fruits.

A VENDRE pour la même cause, une griffonne âgée de vingt trois ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue de la Paix No 4, entre Casacalvo et Moreau. 28 jan—30

A LOUER—Le magasin neuf à quatre étages, No. 3 rue Front, entre celles Canal et Crossman, immédiatement en face du débarcadère des bateaux à vapeur. On en donnera possession le 1er mars.

Pour les conditions, s'adresser à

LABORDE & XIQUES,

6fev 31 Commune.

VIEUX VINS—20 caisses vieux Bourgogne chambertin.

50 caisses vieux vin blanc bouché à l'émery.

100 do do do rouge Laffitte, Latour Cantenac et Gruau Laroze, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par S. D. GRATIAA,

16jan 35, rue Natchez.

COGNAC—35 quarts de pipe Cognac, 3me preuve de la marque J. J. Dupuy, ayant droit au drawback, à vendre par S. D. GRATIAA,

18 jan 35, rue Natchez.

VIN BLANC—50 barils Sauterne et Barsac, en magasin, à vendre par S. D. GRATIAA,

18 jan 35, rue Natchez.

TRUFFES & PATES TRUFFES—200 grandes boites et 500 demi boites truffes.

160 grandes boites, 200 et 800 demi boites pâtés truffés, à vendre par S. D. GRATIAA.

31jan 35, rue Natchez.

BLANC DE BALEINE—600 caisses, à vendre par H. A. NORCROSS,

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS [illegible]—FEVRIER 1849.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Allongue Antoine,	Guénot Mélanie,
Barres, Charles [de]	Guillotte,
Remy Frederic George,	Gusman Gle les époux,
Beaumont François,	Jarry François, les époux
Barres Xavier,	Joye,
Bertrand Jean Baptiste,	Laurents Benoist,
Bergerie Auguste,	Lavry Henriette,
Cornet Simon,	Lacroix Bernard,
Corehand Paul,	Laborde Philippe,
Compas Nicolas,	Lafon Auguste,
Cousin Eugène Adolphe,	Lajard Pierre Adolphe,
Carry Auguste,	Lebret Pierre
Castel, distillateur,	Martinville Mme, née Demilly
Desouche Louis,	
Dechaux, Adolphe, les époux	Michon Theodore, Pelletier Pauly Alexandre
Demiltry Adrea,	Poret, de Dme,
Devillers Nicolas,	Pierson François,
Damenton,	Ruffine Christmann,
Entraggue,	Roblain Vincent,
Fevbre Charles,	Soupre Auguste,
Faucret Jean,	Simonet Coutoy Alida,
Fossard Charles,	Viadelern Vve Konig,
Got Hippolite,	Virenne Ferdinand,
Galant (Aubergiste),	Villers,
Grisanto,	Vasque Eugène,
Giorgi,	
Graouillet,	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 14 fev

Marchandises françaises

LES soussignés offrent à vendre (en gros seulement) en débarquement des navires Pie IX, Gironde et Hargrave, du Havre:

12 balles guinghams suisses couleurs vives,

10 do cotonnade nouveauté légeres, genre coutil,

2 caisses bretelles ord. façon gomme, prix variés,

2 do do gomme élastique, ord. et riches,

2 do crème de Perse, bonne qualité,

2 do moelle de bœuf et pommade du lion,

1 do extraits d'odeurs, flacons nouveaux,

2 do parfumerie fine, nouveauté,

4 do gilets flanelle, coupe perfectionnée,

1 do flanelle cachemire supérieure,

1 do gants et mitaines filet noirs, aussi pour fillettes

1 do parapluies noirs, 20 @ 22 pouces,

3 do 28, 30, 32 et 34 pouces,

1 do rubans taffetas noir, No 5, p. chapeaux paille,

1 do pèlerines brodées, mouchoirs et broderie, nou.

4 do chapeaux paille jaune, Nos 12 @ 20 garnis,

2 do do do gris do do de,

2 do do do bords doubles, assortis do,

1 do brosses à dents os et buffle, assorties,

1 do soie à coudre noire et couleur, 1re qualité,

1 do grenadine soie, nouveauté, pour robes,

1 do barège uni, couleurs assorties,

1 do maroquins noirs pour chaussures,

1 do peaux de moutons, maroquinées do,

1 do do do pour doublures,

2 do veaux cirés, qualité supérieure,

1 do taffetas gommé, sèche à l'air,

1 do rubans velours, numéros et couleurs assortis,

2 do chapeaux paille Italie et à jour, nouv. p. dames

8 balles batiste d'Ecosse, nouveauté coul. claires,

1 c. gants fil d'Ecosse, pour hommes et femmes,

2 do mérinos drap d'été, pour habits,

1 do do do chaîne coton, extra-fin,

6 do jaconat imprimé, nouveauté,

1 do anneaux de rideaux Nos assortis,

2 do éventails fantaisie, assortiment complet en qualités et prix.

Tous ces articles ont droit au drawback et seront vendus à des prix très modérés par

RAVELET & FESTE,

10 fev 35, rue Chartres, au premier.

EAU-DE-VIE—6 demi-pipes eau-de-vie J. J. Dupuy.

46 quarts pipes eau-de-vie	J. J. Dupuy.		
96	do	do	Y. & A. Lafontaine.
36	do	do	C. Marquet.
8 demi pipes		do	Castillon, 1825.
5 quarts pipes		do	do
8 demi pipes		do	Comer & Martin.
7 quarts pipes		do	do
20 demi pipes		do	A. Camus.
9 quarts pipes		do	do, à vendre par

EUG. ROCHEREAU & Co,

12 fev 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Leo, de Bordeaux

60 barriques vin rouge St-Julien, St Estephe et Bourg 1ere côte,

20 do do Margaux,

8 do do Chateau Margaux;

8 1|2 do do do;

88 do do do do;

311 caisses vin rouge St Julien Médoc;

10 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy,

20 quarts do do do,

5 demi do do Pinet Castillon,

20 quarts do do do,

40 do do Ph. Godard,

A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,

13 fev 17 et 19, rue St Louis

EN débarquement du navire Arthemise, de Bordeaux:

40 quarts pipes eau-de-vie Ph. Godard,

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,

13 fev 17 & 19, rue St Louis.

E. CLAUDE, Miroitier,

ENCOIGNURE ORLEANS ET TRÊME.

REPOLIT les vieilles GLACES et les remet à NEUFS, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprend toute sorte qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.

On prendra à domicile. 10 janv—1an

PARFUMERIE PARISIENNE.
L. BUSSY,

Fabrique de Parfumeries fines et de Savons de toilette.

Gros et détail au prix de Paris.

MAGASIN ET FABRIQUE:

122, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis,

Reçu de la Pharmacie Roupoil,

Alcool camphré et Eau Sédative au Camphre.

12 jan—1an

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE.

DUCRET & LANGLADE,

Rue St-Louis, No 14,

FABRIQUENT toutes sortes de chaudières, appareils de distillateurs et pompes.

Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de batteries de cuisine, en cuivre et fer battu, ustensiles pour confiseurs et pharmaciens, tels que balances, trébuchets, et bassines de toutes dimensions. Le tout à un prix modéré.

Tous les ordres seront promptement exécutés.

30 oct—1an

Marchandises d'encan

A très bon marché.

C. M. SIMPSON, 28, rue de Chartres, vient d'ouvrir un grand lot de marchandises provenant de l'encan, qu'il vendra à très bas prix, savoir:

Indiennes françaises, une yarde large à 10 c. la y.

do anglaises do do 12 1|2

do américaines do do [illegible]

do do 3|4 large 8

1000 yardes des Indes à 12 1|2 c.

1000 do do qualité supérieure à 15 c.

150 douz. mouchoirs à $1 la douzaine.

Mouchoirs très fins, un grand assortiment.

Un lot de bareges à 18 3|4 c.

6 caisses toile d'Irlande de $6 25 à $7 la pièce.

Un grand lot de serviettes unies et damassées.

150 douz. bas à très bas prix.

Un grand assortiment de parasols à très bon marché, mousselines de laine, cachemires et mérinos au dessous du prix coûtant. 6fev

SACS EN PITRE.—50,000 sacs neufs de 2 boisseaux 1|2, à vendre par

C. J. WHEELER, Courtier,

14 fev 5, Bank Place.

SEL. 2,000 sacs sel et 2,000 commun, sel de Liverpool, en débarquement et en magasin, à vendre par C. J. WHEELER, Courtier,

14 fev 5, Bank Place.

MESS PORC—100 barils mess et 100 barils prime, à vendre par

C. J. WHEELER, Courtier,

14 fev 5, Bank Place.

A VENDRE—En débarquement du navire Arthemise, de Bordeaux:

100 barils vin blanc Haut Sauterne,

20 barriques vin rouge, bon ordinaire

Par POUGET FILS,

12 fev 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

FRUITS A L'EAU DE VIE en barils, à vendre par gallons.

1 baril poires à l'eau de vie,

1 do pêches do

1 do prunes do

Par F. ROUMIEU,

26jan 20, rue St Louis.

20 quarts de pipes cognac de diverses marques.

30 barriques vieux vin Medoc.

30 paniers bon vin de champagne, diverses marques.

25 barils vieux whiskey Monongahela et Bourbon.

2 ponchons Irish whiskey.

10 barils vieux rum imitation Jamaique.

7 pipes gin de Hollande, dans les magasins de la Douane.

50 barils de mérise, diverses qualités.

10 do peach brandy.

5 do wild cherries brandy.

300 caisses liqueurs assorties, diverses qualités.

100 do absinthe. 50 do kirsch.

150 paniers guignolet.

En magasin et à vendre par

F. ROUMIEU,

16janv No. 20, rue St-Louis

EN débarquement du navire Ovando capitaine Cousins, de Bordeaux:

16 barriques vin blanc Haut Sauterne.

54 barils do do

15 quarts pipes eau de vie Castillon Jr., 1846, 4e preuve, à vendre par B. TALAMON,

30 jan 182-186, rue Royale.

VIEUX CAFE de Rio—500 sacs, article supérieur pour familles, à vendre par

J. W. STANTON & CO.,

13fev Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE DE LA HAVANE—150 sacs, à vendre par

J. W. STANTON & CO,

13fev enc. Magasins et Lafayette

HUILE DE BALEINE—3,000 gallons pour hiver, à vendre par J. W. STANTON & Co,

13fev enc. Magasins et Lafayette

VIN—30 barriques vin rouge Médoc.

25 demi barriques vin blanc Barsac.

27 do do Sauterne.

do do Haut Sauterne, en débarquement du navire Fred. Warren, et à vendre par J. & J. TARDOS,

8 fev 15, rue Conti.

PRUNES—50 caisses prunes de choix, en débarquement du navire Fred. Warren, et à vendre par J. & J. TARDOS,

8 fev 15, rue Conti.

COGNAC—21 quarts Cognac, J. Jacques; 24 do do J. Eraud, 20 barils Jacques, en débarquement du navire Ovando, et à vendre par

J. & J. TARDOS,

8 fev 15, rue Conti.

VIN—1,000 caisses vin St-Julien, Medoc, au-dessus de l'ordinaire; 200 do do Haut Talence, à vendre par J. & J. TARDOS,

8 fev 15, rue Conti.

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant du Havre, 5 tonneaux fromage de Gruyère, marque Versin & Lecoultre, par

8 fev N. DUDOUYT, 13 rue Toulouse

$20 de récompense.

PARTI marron de la maison No 153, rue des Ursulines, dans la soirée du 7 courant, le mulâtre JOHN, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, corps mince, ayant bonne mine et se tenant proprement. Il est domestique de maison et pourrait se faire passer pour libre et s'employer comme maître d'hôtel sur un bateau à vapeur. Les capitaines sont priés d'avoir l'œil à ce que cet esclave ne passe pas sur leur navire.

Les vingt piastres de récompense seront données à celui qui livrera cet esclave dans une des geoles de cette ville ou au No 153, rue des Ursulines. 9 fev

$50 de Recompense.

PARTI marron vers le 1er novembre dernier, un griffe nommé NERO, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, se tenant droit; il lui manque deux dents de devant. Cet esclave est connu comme ayant appartenu à M. John Berouque, et n'a été vendu l'été dernier. La récompense sus-dite sera donnée à ce lui qui conduira ce griffe à M. Merritt, rue Gravier, 165, ou le mettra dans une geôle de la ville. GEORGE E. DINGLE.

30 janv—30

VIN BLANC—100 barils vin blanc, reçus par les navires Orosimbo, Cabot et Radius, de Bordeaux, à vendre par

Fco DE FUENTES & CO.,

3 janv 92, rue Commune.

200 PANIERS guignolet;

20 caisses marasquin;

20 caisses eau de vie de Dantzig;

100 do absinthe;

150 do liqueurs assorties;

100 do cerises à l'eau de vie;

75 do de vieux vin;

16 barils vin Xérès;

5 caisses vanille, à vendre par

TH. BAILLY BLANCHARD & Co,

10 jan—1m 30 rue de la Douane

Wm. EDWARD JERVEY,

Chirurgien Dentiste de Paris,

Membre de la Faculté médicale de Paris et ex-associé de C. Starr, Baumann, M. D. & D. S. Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, Dentiste de l'ancienne famille royale de France; Dentiste de Sa Majesté l'Empereur et de la Cour de Russie, chevalier de l'ordre de Saint Stanislas et membre honoraire de la société médicale de Prusse.

Cabinet, No 138, rue Carondelet. 13jan—6m

DR. L. DUPERRON,

DENTISTE,

128, RUE BOURBON, ENTRE SAINT-PIERRE ET ORLEANS,

A l'honneur de faire savoir aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des campagnes, qu'il vient de nouveau se fixer en ville d'une manière permanente. L'accueil favorable et la confiance dont on l'a toujours honoré, tant en ville que dans les paroisses, lui feront un devoir de faire tous ses efforts pour en mériter la continuation.

Son cabinet pour toutes sortes d'opérations dentaires situé à l'adresse ci-dessus, est ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin à 4 du soir.

26 nov

JULES CARTIER,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Rue Bourbon, 22, entre Canal et Douane.

14 déc—6m

REÇU par le brick Tres de Mayo:

3 caisses SANGSUES HONGROISES, les seules sur la place, à vendre au grand dépôt, rue du Quartier, No. 46. 4 aout

96,500 HONGROISES ET ESPAGNOLES, 1er choix, au grand dépôt général, rue du Quartier, No 46 entre Condé et Vieille Levée. 23juil

SANGSUES.

30000 garanties Hongroises, arrivées à bord du navire l'Amérique, venant de Bordeaux; le seul entrepôt général qui se trouve pourvu de cette qualité dans ce moment, Rue de l'Esplanade No 36, et Casacalvo, No 2 aux prix les plus modérés.

Le même entrepôt a constamment à son dépôt, 25,000 sangsues Espagnoles qu'il vend toujours pour Messieurs les pharmaciens à $10 le cent.

31 oct J. P. SOURIRAN

VICTOR,
RUE ST-CHARLES, 16.

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES, vient de recevoir et offre à vendre, en gros et en détail, un grand assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE

Chemises de toile—Chemises en coton à devants de toile—Chemises en coton, cravates et écharpes brodées de tous genres.

Gilets de peau, caleçons et bretelles de tous genres. Un grand assortiment de GANTS JOUVIN et autres, gants de soie, cannes, parapluies, de tous les genres. Foulards de poche et mouchoirs de toile pour hommes et dames. Brosses et peignes de toutes espèces, bourses et porte monnaie, nécessaires pour hommes et pour dames; coutellerie, etc.

Un assortiment complet de PARFUMERIE

PERRUQUES, TOUPETS et cheveux de tous genres pour hommes et pour dames. 12 dec

Cuisines patentées de Beebe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc. ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER-WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité.

F. MASPEREAU & Co,

7aout—1y RueCondé, No 22

Huile chimique ou camphine, et Esprit de Gaz.

LES soussignés auront constamment en magasin une grande quantité de camphine de première qualité et qui sera toujours très fraiche, attendu qu'ils viennent de prendre des arrangements avec les fabricans du Nord pour en recevoir toutes les semaines, et qu'ils vendent meilleur marché qu'aucun autre magasin ou détaillants en voiture.

B. MASPEREAU & Co,

21 nov No. 22, rue Condé.

ASSORTIMENT de Registres, Repertoires et copies de lettres, papier français de divers formats, provenant des premières fabriques de France Albums, Agenda et Almanachs pour 1849.

Abonnement

Au Magasin Pittoresque—16me année.

A l'Echo des Feuilletons, les 4 premiers numéros viennent d'arriver.

A la Toilette, journal de modes, paraissant tous les mois.

En vente:

Correspondance de Vic. Jacquemont.

Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques.

Trois mois au pouvoir par Lamartine.

Histoire des Ateliers Nationaux, par E. Thomas.

Le Fils du Diable, par Paul Feval.

Les Prisons, Histoires, Types, Mœurs et mystères.

Ateliers de Reliures, Registres et Portefeuilles.

Le soussigné ayant renouvelé en grande partie son matériel d'outils en presse, mécanique, plaques à gauffrer et fers à dorer est à même de confectionner des reliures conformes à nos bonnes reliures de Paris. C. GODIN,

11janv No. 133, rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement des navires Orozimbo, Hannah Thornton, Mount Washington.

250 barriques Montferrant

20 do Barsac

100 caisses Lafite.

100 do Léoville.

100 do Margaux.

50 do St Emilion

15 quarts Cognac Moreau & fils

10 do do Pinet Castillon supérieur

EN MAGASIN

150 barriques vin fin des premiers crûs

200 caisses do do

40 do très vieux Madère

100 paniers Champagne Ducal Grappe.

50 caisses fruits à l'eau de vie.

100 paniers huile d'olive.

100 caisses absinthe suisse.

20 pipes vin de Catalogne.

10 quarts Sherry.

50 do Madère et Porto.

15jan P. LONGIS, 116, rue Royale.

EN débarquement des navires Radius et Mount Washington.

40 barriques St Julien Médoc

30 do Montferrant

12 caisses pruneaux en pobane.

25 do absinthe, à vendre par

GEORGE THOMAS,

9fev 70, Vieille Levée.

DAMEJEANNES Françaises—Reçu par le navire Lyons, du Havre, l'assortiment ci-après de damejeannes, qu'on vendra en lots à la convenance des acheteurs.

500 damejeannes de 5 gallons, 100 idem de 3, 100 idem de 2, et 100 idem d'un gallon.

J. F. BERCIER & Co,

1er fév 54, Vieille Levee.

REÇU par le navire Ovando, de Bordeaux,

30 barils vin blanc Haut Sauterne.

20 barriques vin rouge, à vendre en déchargement par N. DUDOUYT,

2fev 13, Toulouse.

REÇU par le navire Frederic Warren, de Bordeaux,

40 barriques vin rouge.

90 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par

N. DUDOUYT,

2fev 13, Toulouse.

Graines de Jardinage, &c.

10 milliers pieds d'asperges de 3 ans, en bon ordre pour être plantés, venant d'arriver, aussi, un vaste assortiment de graines à fleurs et à potager.

Les détaillants de la campagne seront servis à leur convenance. Les jardiniers des environs de la ville pourront obtenir des graines par livre, boisseau ou paquet.

Des caisses contenant toute variété de graines se vendent à $2, 3, 4, 10 et 20 la caisse.

Des paquets contenant 20 variétés de belles fleurs, à $1.

Aussi.—Des graines de quatre sortes d'herbes de paturage. D. MAUPAY,

27 jan—a 95, rue du Camp, près Poydras.

VELOURS de soie noirs—Une caisse de velours noirs assortis, à vendre par

A. PAVILLIER,

7 fev 28 rue de Chartres, au premier

Couvertures françaises pour Nègres.

COUVERTURES—15 balles en débarquement du navire Cato, de Marseilles, et ayant droit au drawback, à vendre par

RAVELET & FESTE,

25jnv 35, rue Chartres, au premier

DANS les magasins de la Douane, pour exportation:

9 demi pipes eau de vie de cognac, 4me preuve.

20 quarts pipes do do do do.

500 caisses vin St-Julien, bonne qualité.

A vendre par POUGET FILS,

5fev No. 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

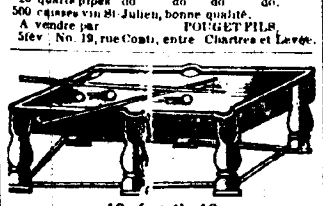

46—Conti—46.

RICHARD,
FABRICANT DE BILLARDS,

Successeur de B. ANTOGNINI.

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de même de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard, plus de bonnes bandes élastiques en caoutchou, en lisière, au choix de ses clients, répondant de la solidité et de la régularité de son ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fourneaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des clients et à différents prix, de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine. 30nov

STRAHLÈ
Fabricant de Billards,

Encoignure Moreau, No 1, et rue de la Paix, No 13,

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera chez lui des Billards en tout genre et tout ce qui concerne généralement la partie du billard.

Il échange les vieux billards et se charge de toute espèce de réparation tant en ville qu'à la campagne, à un prix modéré. Ses ouvrages sont tous garantis.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour les satisfaire.

13jan—1an

FUSILS, CARABINES & PISTOLETS, avec tout ce qui concerne la partie d'Armurier, en qualité supérieure, d'importation des meilleures fabriques de France et d'Angleterre par

T. LEDUC, Armurier,

30, rue Condé, entre la Place d'Armes et la rue Dumaine.

Montures et Réparations faites au plus juste prix.

Tout le fond du Magasin qui existait rue de Chartres sous la raison de Leduc & Co, a été transporté au susdit Etablissement. 11sep—6m

---

AGENCE
GENERALE DU CONTENTIEUX;

DIRECTEUR: E. EUDE.

Office, Passage de la Bourse, en face du No 8, entre Bienville et Douane.

IL manquait aux habitants de la Louisiane et des Etats-Unis, une agence générale du Contentieux fondée sur les mêmes bases que celle qui a été créée à PARIS, il y a plusieurs années déjà, et qui, jusqu'ici, a su si bien se faire apprécier par ceux qui s'y sont adressés pour les affaires de son ministère.

Celle qui vient d'être établie à la *Nouvelle Orléans*, a pour but de remplir cette lacune.

Elle fera tous ses efforts pour marcher sur les traces de son aînée du l'ancien continent, et tâchera de mériter, comme elle, la confiance de tous.

Tout ce qui concerne le contentieux est confié aux soins d'un avocat du barreau de la Nouvelle-Orléans.

On se charge à l'agence:

De la conduite en cours, de toutes affaires contentieuses, et *spécialement des assemblées de créanciers et de ce qui concerne les faillites;*

De tous recouvremens aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne ou des correspondances sont établies;

De l'avance de tous frais de poursuites, aux risques de l'agence;

De la rédaction de tous actes sous seings, *actes de sociétés, devis, marchés, &c.;*

De tous renseignements pour les étrangers, et de toutes écritures, correspondances, &c.; de tous placemens et emprunts;

De ventes et achats de propriétés, de fonds de commerce et de créances;

De la collection des loyers et de la gestion des maisons;

Du règlement de toutes affaires commerciales et en litige, et de toutes commissions;

De toutes *tenues de livres;*

De toutes *entrées en Douane* et de toutes démarches.

Les personnes qui sont dans l'intention soit de vendre ou d'acheter *une propriété* ou *un fonds de commerce*, soit de louer des *maisons*, trouveront toujours au bureau de l'agence les *renseignements* qu'elles désireront.

Le directeur E. EUDE.

22 janv—6m

Tabac manufacturé de la Virginie.

LES soussignés agents pour la vente des tabacs fabriqués de la Virginie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de marques choisies, qu'ils offrent en vente en gros aux détaillans aux prix des manufactures, savoir:

James Thomas, Jr's	"El Dorado et Virgin El Dorado Natutel,"
do	"Virgin Gold Leaf,"
do	"Nectar Leaf,"
do	"W. Y Walsh 1|2 lbs,"
Archy Thomas'	"Extra Honey Dew 5s,"
Langhorne & Son's	"J. M. Stannard 8s,"
do	"Extra Fine Gold Leaf,"
Langhorne & Co's	"Jones & Warren 5s,"
do	do 8s,"
Hardgrove's	"S. & B. Green 8s,"
do	"Robert Gunn 5s,"
do	"W. Barrow, 1|2 lbs,"
do	"Hardgrove's 1|2 lbs,"
S. S. Myers & Co's	"Super. Super. C. C."
Henry & Pleasants'	"Common Honey Dew 5s"
C. P. Wood's	"Premium Pound Lump,"
James Saunders'	"Harry of the West 5s,"
do	"A. M. Waddill 8s,"
P. Robinson's	"Russell & Robinson 5s,"
do	"Kruse R. & Co. 5s,"
do	"D. J. Burr 5s,"
do	"Esmeralda 5s,"
do	"Robinson Extra 5s,"
R. A. Mayo's	"Honey Dew 5s,"
M. Woolson's	do
J. A. Alley's	"Better Still 5s,"
D. Michie's	"Extra No 1, 85,"
D. M. Branch's	"Better Still No. A 5s;"
do	"Sun Cured, "
do	"Kompoe, " 5s,"
do	"Kender, Oronoko, 8s,"

Ainsi que plusieurs autres qualités, en boites, de un do, quarts do et huitièmes.

BRIDGES & MACMURDO,

31 jan 55 rue du Camp

ERNEST E. MOUGIN,

Pharmacien,

Encoignure Douane et Dauphine.

Le bureau du DR. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 1e sept—1an

Vins de Bordeaux

REÇUS par les navires Radius et Cabot de Bordeaux:

100 barriques vin rouge Montferrand

40 do do Côtes de Bourg.

40 do do St Estephe.

20 do do Margaux

10 do do Chateau Giscours.

100 caisses cerises à l'eau de vie.

150 do prunes, abricots et poires

100 do vin rouge St Julien.

50 do Margaux et Léoville

50 do Haut Sauterne et Haut Barsac, et à vendre par FRED. BONIS,

66, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane.

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS.

Passage de la Bourse No 12, entre St Louis et Conti.

BUREAU DE DESSIN,

Dirigé par M. A. CAHN,

Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'arts et métiers de France

Se charge principalement de toute espèce de dessin, de plans, projets de [illegible] de machines.

[illegible]

13 jan—1an

CIGARES DE LA HAVANE [illegible]

[illegible]

LABORDE, [illegible]

9fev

Champagne—Champagne

300 Paniers champagne du Lion couronne, Cordon Bleu.

200 paniers champagne, marque "Express Mail"

100 do do do Double aigle noir

En débarquement des navires Hargrave, Pie IX et Lyons, à vendre par O. VALETON & Co,

9fev 21, Tchoupitoulas

Graines fraiches des Jardinage et de Fleurs

Garanties de la récolte 1848.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Palestine, de New York, un grand assortiment de graines fraiches de jardinage, se composant d'un assortiment complet de graines convenables à la semence d'hiver et du printemps. Les commissionnaires, les marchands et les jardiniers peuvent être pourvus dans le plus bref délai et aux prix les plus bas de la ville

S'adresser au No 1[illegible] rue Gravier 21jan

EN magasin et à vendre par le soussigné

5 quarts de pipe eau de-vie, vieille de Cognac, Castillon 1825.

40 caisses absynthe suisse de la marque Versin & Lecoultre,

50 caisses absynthe suisse de la marque Dubied Père & Fils

LEOPOLD JEANNET,

26janv 22 rue St-Louis.

A VENDRE, en magasin.

40 barriques vin rouge, bon ordinaire

70 barriques vin Médoc vieux, qualité supérieure.

125 caisses vin blanc Haut Sauterne vieux, en grandes et demi bouteilles

15 caisses vin fin Médoc en demi et grandes bouteilles.

12 caisses vin fin cacot.

5 quarts pipes vieille eau de vie de cognac.

50 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte.

125 do fruits assortis à l'eau de vie, do do.

50,000 bouchons pointus, qualité supérieure.

400,000 do longs et demi longs.

70 barils vin blanc Haut Sauterne.

Par POUGET FILS,

5fev No. 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

Marchandises de printemps, en gros.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés.

Jaconas français imprimés, nouveautés,

do do demi et demi deuil.

Organdis et mousselines marquise, riches.

Mousselines suisses, brodées couleur, pour robes.

Toiles foulard glacées.

Toiles du Nord unies et à carreaux.

Bareges uni, couleur et estaminés

Percales françaises imprimées.

Grenadines écossaises assorties.

Bareges unis noirs et en couleur.

Do rayés, satinés et à carreaux.

Do argentines do do

Coutils à pantalon, divers genres.

Draps d'été rayés et à carreaux.

Mérinos pour habits, noirs et couleur.

Casimirs legers de printemps.

Mouchoirs batiste unis, brodés et à ourlet.

Mouchoirs foulard et cravattes soies.

Crêpes blancs, noirs, roses et paille.

Tulle zéphir, blanc, rose et blue;

Châles crêpes blancs, brodés riches.

Mouchoirs imprimés et madras assortis.

Soieries noires unies, moirées et façonnées.

Do glacées do do

Un grand assortiment serge soie.

Do bas et chaussettes coton blanc et écru.

Do do noire, bleus et gris mêlés.

Coton rouge chamoi et bleu, uni à rideaux.

Do chamoi rayé et mousseline à rideaux.

Franges, passementerie, bourses, sacs fantaisie, parfumerie, brosserie et mercerie de tout genre.

LORNE & FROIS,

16janv 21, rue de Chartres

CHAPEAUX DE PAILLE.

REÇU par le navire Lyons, du Havre:

24 caisses chapeaux paille bords simples, jaunes, pour hommes.

6 caisses chapeaux paille bords simples, gris p. h

4 do do do do do noirs, do

6 do do do do do jaunes p cadets

4 do do do do do noir et gris p. do

14 c. chapeaux paille bords doubles, jaune, p. hom.

4 do do do do do gris, do

4 do do do do do noirs, do

2 do do do do (formes modes) jaune, do

2 do do do do do do noirs, do

2 do do do do do do gris, do

4 do chapeaux paille bords doubles, jaunes, p. enf.

2 do do do do do noirs et gris, do

4 do chapeaux paille d'Italie pr enfans et cadets.

2 do do do do pour maisons

4 do chapeaux paille suisse, pour hommes.

4 do do do do pour enfans.

1 do chapeaux paille de riz, pour femmes.

1 do capottes paille d'Italie, pour femmes.

Aussi:

3 caisses ombrelles (nouveautés).

1 do corsets sans coutures.

1 do rubans taffetas noirs Nos. 4 et 5.

1 do gants fil d'Ecosse assortis.

1 do cravattes de printemps, (nouveau genre)

A vendre par J. LEVOIS,

2fev No. 47, rue de Chartres, au premier

EN débarquement du navire Frédéric Warren, de Bordeaux:

240 boites sardines à l'huile,

1920 demi boites sardines à l'huile,

1 caisse anisette superfine.

A vendre par

TH. BAILLY BLANCHARD & CO

3 fev—30f 30, rue de la Douane

500 BOITES sardines à l'huile;

7,000 demi boites sardines à l'huile,

500 boites petits pois au naturel

1000 demi boites petits pois au naturel

100 demi boites [illegible] à l'huile,

5 caisses pruneaux;

35 do kirchenwasser;

30 paniers champagne;

65 caisses vin de Bourgogne, à vendre par

TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

10 jan—1m 30 rue de la Douane

Véritable Cognac.

20 demi-pipes de la marque bien connue "Celebrated Brandy Wine,"

25 quarts-pipes de la même marque,

20 huitièmes-pipes do do,

20 demi-pipes de la marque Nartigue & Bigordau, "Celebrated Brandy Wine."

20 quarts-pipes des mêmes marques,

5 demi-pipes de la marque Corq Père & Fils,

10 do do W. Raymond,

3 do très vieux,

20 quarts pipes St-Croix.

Majeure partie de ces eaux-de-vie sont dans les magasins de la Douane, et à vendre par

A. CARRIERE,

1er fév 25, Vieille Levée.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES DE CHES FRANCAISES, D'HIVER.

D. P. SCANLAN & Co, No 12, rue de Chartres.

AYANT un grand assortiment de magnifiques marchandises d'hiver que l'épidémie a empêché de vendre et étant disposés à se défaire de leurs marchandises toutes les saisons, les offrent aujourd'hui à des prix extrêmement réduits.

L'extrême bon marché ne peut manquer d'engager tout le monde à faire emplète: nous offrons aujourd'hui à 25 cents la yarde ce que nous vendions hier 50 cents. Les mousselines françaises que nous vendions 50 cents la yarde seront vendues à 40 cents et toutes les marchandises dans la même proportion. D. P. SCANLAN & Co,

17 jan No 12, rue Chartres.

FRUITS CRISTALISES—4 jarres, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,

---

AVIS est donné par les présentes qu'une application a été faite devant l'honorable Cour de Justice du Cinquième District de la Nouvelle-Orléans pour la confirmation et approbation de l'acte d'incorporation de la Compagnie Louisianaise d'Assurance sur la vie des Esclaves; les personnes intéressées sont averties d'avoir à faire opposition, s'il y a lieu, au dit acte d'incorporation, dans le délai de trente jours, à partir de la date de la présente. Acte de l'acte d'incorporation est conçu dans la forme suivante:

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans:

Aujourd'hui, ce dix-septième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent quarante-neuf et la soixante et treizième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique;

Pardevant moi, Lucien Hermann, notaire public, dûment assermenté et commissionné pour cette paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont personnellement comparus Messieurs Jean Martial Lapeyre, George Urquhart, Laurent Millaudon, William C. Micou, Jules Kruttschnitt, Jules Tuyes et Charles de la Bretonne, tous domiciliés en cette ville.

Lesquels ont déclaré:

SECTION 1RE.—*Dénomination.—Siège de la Corporation.*—Vouloir établir une Corporation, conformément à l'acte de la Législature en date du 16 mars 1848, sous la dénomination de "COMPAGNIE LOUISIANAISE D'ASSURANCE SUR LA VIE DES ESCLAVES."

Ladite Corporation sera établie à la Nouvelle-Orléans, ou ses affaires seront conduites.

SECT. 2.—*But, assu. durée.*—Le seul but de la Corporation est d'assurer la vie des Esclaves en Louisiane, entre quinze et quarante ans d'âge. Elle fera usage d'un sceau portant au centre les mots "LIFE INSURANCE ON SLAVES," et, en exergue, ceux: "LOUISIANA COMPANY—NEW ORLEANS." La Corporation commencera ses opérations le 19 mars 1849 et les continuera pendant vingt-cinq années consécutives.

Un Président sera choisi parmi les Directeurs, nommé comme il est dit ci-après, c'est à lui que seront adressées toutes sommations, significations et assignations relatives à la Corporation.

SECT. 3.—*Capital social, actions, paiement, garantie et transfert.*—Le capital de la Compagnie est fixé à cent mille dollars, divisé en mille actions de cent dollars chacune.

Sur le montant de chaque action, il sera payé vingt dollars, en souscrivant, et le restant à telles époques que fixeront les Directeurs, pourvu qu'il ne soit pas demandé plus de dix dollars par action à la fois et qu'il en ait été donné avis au moins quinze jours à l'avance pour chaque appel, dans tel journal de la Nouvelle Orléans qui sera désigné à cet effet par l'Assemblée des Directeurs en exercice.

Pour la balance de quatre-vingt dollars due par action, chaque souscripteur devra fournir son engagement avec deux bonnes et solvables sécurités, afin de garantir le paiement immédiat lorsqu'il sera exigé comme il vient d'être expliqué. Au lieu du dit engagement personnel ainsi endossé, il pourra être fourni hypothèque spéciale sur des biens fonds, à la satisfaction du Président et des Directeurs, ou nantissement de bons de l'Etat, ou d'actions versées en plein d'une banque incorporée, de cet Etat, et payant à vue et en espèces métalliques. Lesdites sécurités, si elles devenaient insuffisantes, devront être augmentées à toute époque sur la réquisition du Conseil de Direction.

Chaque certificat d'action sera détaché d'un livre à souche, déposé dans la caisse sociale à la Nouvelle-Orléans; il sera frappé du sceau de la Compagnie, signé par le Président et contresigné par le secrétaire. Il sera délivré après que le souscripteur aura satisfait aux conditions ci-dessus indiquées.

Tout certificat d'action perdu ou détruit, sera remplacé après application spéciale, suivie des avis habituels pendant soixante jours, au moins une fois par semaine, aux frais du demandeur.

Le transfert des actions ne sera valable pour la Compagnie qu'après une déclaration faite et enregistrée sur un livre spécial et garantie fournie, s'il y a lieu comme pour le souscripteur primitif. Le porteur de toute action transférée ne pourra voter à l'assemblée des actionnaires que vingt jours après l'enregistrement du transfert.

SECT. 4.—*Souscription, réduction, commissaires.*—Les livres de souscription seront ouverts le premier de mars prochain, au bureau de la compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans, rue du Canal, sous la surveillance de Messieurs Jean Martial Lapeyre, George Urquhart et Jules Tuyes, tous de cette ville, ou de deux d'entr'eux désignés comme commissaires à cet effet. Lesdits livres, tenus dans la forme ordinaire, resteront ouverts pendant trois jours. Dans le cas où le capital souscrit dépasserait le capital fixé, les commissaires devront réduire les souscriptions les plus fortes de manière qu'aucune souscription ne soit réduite tant qu'il en restera de plus considérables.

Cette opération faite, ils convoqueront par avis, dans un journal, pendant six jours, une assemblée des souscripteurs pour la nomination de premiers Directeurs dans les formes habituelles. Cette assemblée aura lieu dans les douze jours de la fermeture des livres de souscription. Pendant ce temps les commissaires rembourseront, sans intérêts, aux souscripteurs l'excédant des sommes versées par eux en souscrivant, suivant que leurs souscriptions auront été réduites dans le nombre des actions souscrites par eux.

SECT. 5.—*Durée des premiers Directeurs—Confection de diverses verses.*—A leur première assemblée, tenue le lundi qui suivra leur nomination, les premiers Directeurs donneront avis par écrit à chaque souscripteur, d'avoir à offrir dans les dix jours qui suivront sa notification, leurs sécurités pour les quatre cinquièmes qui sur chaque action. A l'expiration de ce délai, si les sécurités n'ont pas été jugées suffisantes, les Directeurs auront le droit de [illegible] des deux dixièmes versés [illegible]

[illegible]

Nous [illegible] directeur [illegible]

Il [illegible] pour former un quorum [illegible] toujours, sous sa responsabilité, déléguer partie de ses pouvoirs à tel membre qu'il désignera, pourvu que ladite délégation ne soit contraire aux dispositions de l'acte du 16 mars 1848.

Ils auront le pouvoir de faire, prescrire ou changer les statuts, réglemens ou ordonnances qui leur paraîtront nécessaires relativement au bon ordre de ladite corporation, à la fixation de la prime d'assurance, à la fixation des fonds, propriétés, biens et effets, aux devoirs et à la conduite du président, du secrétaire, des agens, médecins et autres employés ou commis et à tous autres objets que concernent la corporation, le tout dans les limites fixées par l'acte du 16 mars 1848.

Ils assureront, au nom de la corporation, la vie des esclaves, dans les limites indiquées, sect. 2 les polices d'assurance, contenant le signalement exact et détaillé de chaque esclave assuré, seront signées par le président ou deux directeurs, en son absence, et contresignées par le secrétaire, elles obligeront et engageront la Compagnie, et toute somme due en raison des pertes, résultant des polices en cours, sera payée immédiatement après la constatation des pertes opérée dans les formes fixées par le conseil de direction.

SECT. 7.—*Agens, medecins et employés*—Le président et les directeurs auront le pouvoir de nommer les agens et médecins, chargés de visiter ou de résider dans les paroisses pour le but que se propose ladite corporation.

Ils nommeront également le secrétaire et les divers autres employés ou commis nécessaires pour la bonne gestion des affaires, et fixeront la rémunération due à leurs services.

SECT. 8.—*Comptabilité.*—La comptabilité sera tenue régulièrement et à l'aide des livres usités de caisse, certificats d'actions et autres exigés par la sect. 11 de l'acte du 16 mars 1848.

SECT. 9.—*Argent en caisse.*—Tout argent comptant ainsi que le surplus des profits, à la discrétion des directeurs, seront investis par eux conformément à la dixième section de l'acte du 16 mars 1848.

SECT. 10.—*Dividendes.*—Jusqu'à ce que le capital ait été payé en entier, les dividendes actuels ne pourront excéder dix pour cent sur le montant payé pour chaque action, à l'époque où le dividende aura été déclaré. Le surplus des bénéfices sera employé à payer la balance due par les actionnaires sur leurs actions et aucun autre emploi ne pourra en être fait jusqu'à ce que le fonds social ait atteint le chiffre de cent mille dollars, versés en plein.

SECT. 11.—*Primes non expirées.*—Aux termes de la sect. 10 de l'acte du 16 mars 1848, le montant des primes non expirées ne pourra jamais être compris dans les bénéfices de la compagnie, ni être porté dans les comptes sur lesquels seront établies les bases de la répartition des bénéfices à déclarer.

SECT. 12.—*Paiement des dividendes.*—Les dividendes seront payés semi-annuellement aux époques fixées par les directeurs, et après les publications prescrites par la loi.

SECT. 13.—*Assemblée générale annuelle.—Quorum*—Chaque année il y aura une assemblée générale des actionnaires, le troisième lundi de janvier. Elle sera convoquée au moins trente jours à l'avance. Pour délibérer valablement l'assemblée devra représenter au moins la moitié plus une des actions souscrites.

Chaque action aura droit à une voix. Chaque actionnaire absent pourra se faire représenter par procuration donnée à un actionnaire. L'assemblée pourra s'ajourner de jour en jour, dans les formes ordinaires.

SECT. 14.—*Seconde assemblée faute de quorum.*—Si, à la première convocation, les membres présents ne réunissaient pas au moins la moitié plus une des actions, une nouvelle convocation aura lieu à quinzaine, par une seule insertion chaque semaine, dans le journal désigné, et alors les délibérations prises par l'Assemblée générale, ainsi convoquée, seront valables et obligatoires pour tous, quelque soit le nombre des actions représentées.

SECT. 15.—*Nominations des officiers.*—*Vacances.*—L'Assemblée générale aura le droit de destituer tout officier de la Compagnie et d'en nommer d'autres à leur place, même avant l'expiration du terme pour lequel ils auraient été nommés.

SECT. 16.—*Assemblées extraordinaires.*—Le Conseil de direction aura le pouvoir de convoquer des assemblées extraordinaires des actionnaires toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. Toute réunion d'actionnaires, représentant au moins deux cent cinquante actions, jouira du même droit.

Ces assemblées seront soumises aux mêmes formalités que l'assemblée générale annuelle.

SECT. 17.—*Assemblées des Directeurs.*—Le président, ou en son absence le secrétaire, aura le droit de convoquer l'assemblée des directeurs dans les cas nécessaires et notamment pour l'assemblée semestrielle qui précédera la répartition et la déclaration à faire des dividendes échus.

Ces convocations auront lieu par lettres servies au domicile connu ou indiqué par chacun des directeurs.

SECT. 18.—*Liquidation.*—En cas de liquidation, trois commissaires seront nommés par l'Assemblée générale pour collecter et payer les sommes nécessaires à l'acquit des dettes de la corporation et à la répartition à faire aux actionnaires. Il leur sera alloué, par tiers, cinq pour cent de ces sommes sur toutes les sommes collectées par eux. Ils auront seuls le pouvoir de suivre toutes les opérations nécessaires pour arriver à la réalisation de l'actif social; ils procèderont à la vente de toutes les valeurs sociales, feront tous les recouvremens, donneront toutes quittances ou décharges, tous acquiescemens et toutes adhésions, consentiront toutes remises, tous désistemens, main-levées oppositions, et radiations d'hypothèques, et rempliront tous titres et [illegible]

[illegible]

(Signé) J. M. LAPEYRE,

CH. DE LA BRETONNE.

G. O. URQUHART.

J. TUYES.

WM. C. MICOU.

J. KRUTTSCHNITT.

L. MILLAUDON.

LA BRETONNE KERNION.

E. FLORIAN MALUS.

LA HERMANN,

Notaire public.

15 jan

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Gio Batta, de Genes et Marseille:

200 barriques vin de Bergness;

20 pipes vin de Catalogne;

800 caisses vermicelli et macaroni assortis;

800 livres saucissons de Boulogne;

7000 paniers huile, Baccigalupi, 24 onces;

300 caisses huile, Baccigalupi, 24 onces;

25 barils amandes sans coques, de Sicile;

6 barils sardines en saumure;

3 caisses chapeaux paille de Florence, Italie;

16 stanions eau de fleur d'oranger;

4 fromages Parmesan;

300 sacs noisettes, 300 restes d'ail;

24 caisses fruits à l'eau de vie;

10 balles stock fish;

300 paniers figues sèches de Naples;

250 morceaux de marbre.

DOMINIQUE LANATA,

15 fév 9 et 10, rue Jefferson.

Acier! Acier!

20 Caisses acier de Trieste en barres, première qualité, à vendre par

DOMINIQUE LANATA,

15 fév 9 et 10, rue Jefferson.

SACS en pitre.—30,000 sacs neufs, de 2 boisseaux et demi; et 10,000 idem de seconde main à vendre par C. J. WHEELER, courtier,

15 fév 5, Bank Place.

VENTES A L'ENCAN

Succession de Alexander Gordon.

BELLES HABITATIONS établies en sucrerie, avec actions de la Banque de l'Union, Louisiane, Résidence de campagne près du chantier maritime du gouvernement.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

Bureau à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, endatée du 13 janvier 1849, je, N. Vignié, encanteur, dûment commissionné pour et dans la paroisse d'Orléans, offrirai en vente publique, le mardi 27 février 1849, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue Saint-Louis, entre les rues Chartres et Royale, les Habitations, Esclaves, Propriétés foncières, etc., etc., ci après décrites et appartenant à la succession de Alexander Gordon, savoir:

1o. Les deux tiers indivis d'une Habitation établie en sucrerie, et avec le consentement de M. G. W. Buford, l'autre tiers de la même habitation, située dans la paroisse Plaquemine, à environ 27 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connue sous le nom d'Habitation Fanny, et mesurant 44 arpents de face audit fleuve, dont 8 arpents contigus à la limite supérieure, ont une profondeur de 40 arpens, et les 36 arpents contigus à la limite inférieure ont une profondeur de 80 arpents. Ladite habitation est bornée à la limite supérieure par l'habitation de M. F. G. Turnbull, et à la limite inférieure par celle de MM. Howell, Oxnard et Berthoud. Ensemble 348 actions du fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane, qui y reposent, ainsi que les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une maison de maître et ses dépendances, une sucrerie en briques, couverte en ardoises, avec une machine à vapeur, ainsi que l'appareil employé pour la fabrication du sucre, purgerie, magasins, écurie, hôpital, cabanes à nègres, &c, chevaux, mules, bestiaux, &c, charrettes, charrues, outils, instrumens aratoires, &c, et cent et un esclaves des deux sexes dont quatorze seront vendus séparément.

Termes et Conditions:—L'acquéreur paiera $25,500 comptant et assumera les hypothèques qui garantissent 348 actions de cent piastres chacune, du fond capital de la banque de l'Union de la Louisiane, et aussi le paiement de Batock-notes s'élevant ensemble à la somme de $3,085 en faveur de la dite banque, renouvelables selon sa charte, payables avec réductions annuelles s'élevant à la somme de $725 et dus le premier de février de chaque année, avec les intérêts sur la balance au taux de 7 pour cent par an. Pour la balance du prix de l'adjudication, un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des vendeurs et garantis par hypothèques sur l'habitation et les esclaves. Les billets à un an seront endossés à la satisfaction des exécuteurs, et les autres seront à l'ordre de l'acquéreur; tous les billets provenant de la vente de cette habitation porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à leur échéance, et à leur échéance s'ils n'étaient pas payés régulièrement, ils porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement.

2o UNE HABITATION établie en sucrerie, située dans la paroisse Plaquemines à 18 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, connue sous le nom d'habitation SAINTE-ANNE, mesurant 26 arpens de face audit fleuve, dont 10 arpens contigus à la limite inférieure ont une profondeur de 40 arpens, et les 16 arpens contigus à la limite supérieure ont une profondeur de 40 arpens, ladite habitation est bornée à la limite supérieure, par celle de MM. Benjamin et Backwood; et à la limite inférieure, par celle des héritiers David Urquhart. Ensemble 765 actions du fond capital de la banque de l'Union de la Louisiane qui y reposent, et les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une maison de maître et ses dépendances, sucrerie avec une machine à vapeur et l'appareil à l'usage de la fabrication du sucre, purgerie, magasin, écurie, hôpital, cabanes à nègres, &c. &c. Une machine à dessécher derrière l'habitation, chevaux, mulets, bestiaux, charrettes, charrues, outils, instruments aratoires, ainsi que quatre-vingt et un esclaves.

Termes et Conditions.

L'acquéreur paiera $15,000 comptant et assumera les hypothèques qui garantissent 765 actions de cent piastres chacune, du fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, et le paiement de deux emprunts s'élevant ensemble à $21,037 50 dus à la dite Banque. L'un de ces deux emprunts de $9,502 50 cts est recouvrable conformément à la charte de la dite Banque et payable avec réduction annuelle de $1912 50 le 1er de février de chaque année, avec intérêt sur la balance au taux de 7 0|0 par an. Sur l'autre emprunt, $11,475, l'intérêt est payable d'avance le 1er février de chaque année, et au même taux de 7 0|0 par an. Le montant de cette obligation peut être exigible à la fin de l'année de chaque renouvellement, à l'option de la Banque, mais il y a tout lieu de se persuader qu'il n'en sera pas ainsi et qu'il sera loisible à l'acquéreur de suivre la progression établie par la charte de la dite Banque [illegible] auquel sera dû à l'actionnaire au nom duquel se trouvent lesdites 765 actions lors de la liquidation de la dite Banque, laquelle aura lieu entre les années 1854 et 1857.

Pour la balance du prix de l'adjudication, un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des vendeurs, et garantis par hypothèque sur l'habitation et les esclaves. Les billets à un an seront endossés à la satisfaction des exécuteurs, et les autres à l'ordre de l'acquéreur. Tous les billets provenant de la vente de cette habitation porteront intérêt au taux de 6 0|0 par an du jour de la vente jusqu'à leur échéance, et à leur échéance s'ils n'étaient pas régulièrement payés, ils porteront intérêt au taux de 8 0|0 par an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement.

[illegible]

[illegible]

Une portion de terre à [illegible] cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ [illegible] de cette ville, mesurant un arpent et demi de face au dit fleuve, sur une profondeur de 4 arpents et désigné comme le lot No. 7, et le lot No. 8, conformément à un plan dressé par B. Buisson, arpenteur le 15 mars 1834, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, alors notaire public, d'après un acte en date du 8 avril 1834. Ensemble la maison de maître, dépendances, et toutes les constructions et améliorations qui s'y trouvent.

Le jardin est planté d'arbres fruitiers de tout genre.

La dite propriété est adjacente à celle de M. J. Parker, et se trouve située tout près du nouveau Navy Yard.

Termes et conditions.

Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de huit pour cent par an, et ce, comme clause pénale seulement. Les actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les personnes qui désireraient visiter les dites habitations ou avoir de plus longs détails, sont invitées à s'adresser aux exécuteurs No. 8, Front Levee, ou au bureau de l'encanteur.

Aussi:

Immédiatement après la vente des propriétés ci-dessus décrites, il sera vendu dans la Bourse de la Cité, une voiture avec un harnais double et une paire de chevaux de voiture, pour compte de la dite succession. 8fev

HABITATION A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre son habitation établie en sucrerie, située sur le Bayou de la Fourche, à 4 1|2 milles de Donaldsonville.

Elle se compose de mille cinquante cinq arpents de superficie, dont six cents nouvellement défrichés. Toutes les établissements sont neufs, les fossés et canaux en parfait état, et en grande quantité, quoique la terre soit très haute et qu'il n'y ait un seul endroit qui ne soit pas cultivable. Une quantité de plants à été réservée pour planter deux cent cinquante arpents.

Il y a sur l'habitation environ quatre vingts têtes d'esclaves, tous jeunes, mulets, chevaux, bœufs, charrettes en quantité suffisante pour l'exploitation.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur l'habitation, ou à Messieurs LAFOREST et SQUIRES, N. Orleans.

27oct—6m F. M. LAFERRIERE LEVESQUE

J. FEYTEL,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que partant dans quinze jours environ et pour quelques mois pour l'Europe, il prie le personnes qui doivent de vouloir bien régler leurs comptes avant son départ, ainsi que celles à qui il peut devoir de lui présenter leurs notes.

M. H. GILLY sera pendant son absence, porteur de sa procuration et chargé de la liquidation des comptes qui resteront à régler.

M. P. KNOWLES continuera pendant son absence les affaires du magasin ainsi que les réparations de montres et pendules. J. Feytel le recommande à ses nombreuses pratiques, leur garantissant que M P. Knowles ne négligera, pas plus que lui, aucun des moyens en son pouvoir pour les satisfaire.

M. Nardin, employé depuis cinq années dans l'établissement y reste en cette qualité.

M. Orry reste également chargé de la collection des comptes tant ancienne que nouveaux. 2fev

Marchandises au drawback.

LES soussignes ont reçu par les derniers arrivages d'Europe, et offrent à vendre à bas prix,

30 caisses jaconats anglais imprimés.

10 balles do français.

2 do organdy do. 2 do organdy soie.

5 caisses guingham anglais.

10 balles batiste d'Ecosse.

14 do coutil.

20 do toile du Nord.

12 caisses foulards coton imprimés.

2 do mouchoirs de batiste imprimés.

2 do chemises indienne.

2 caisses mérinos noirs chaîne coton

2 do mousseline suisse brodée en couleur.

5 do do do à carreaux et rayées.

5 do do do brochée pour rideaux.

10 do mouchoirs imitation madras.

4 do fil à coudre par 200 yardes.

2 balles draps.

10 caisses indienne large.

2 do mérinos noirs unie.

1 do do do façonné

DUFOUR, DURAND & Co.

3janv 25, Chartres

MEDOC—Vieux vin rouge supérieur en barriques—

20 barriques	Tioquet Lalande	1841,	
50	do	Milon Pauillac	1840,
75	do	St Julien Medoc	1844,
20	do	St-Estèphe	do,
20	do	Talence	do,
70	do	1re crue cote de Bourg do;	

Tous ces vins ont été choisis avec beaucoup de soin et sont offerts à vendre à des prix très raisonnables par A. CARRIERE.

1er ferrier 25 Vieille Levée.

VIN blanc en barils, qualité supérieure.—30 barils Haut Sauterne 1840, reçus par le Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par

[illegible]

[illegible]

SODA—6 [illegible], à vendre par

H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

SUCRE RAFINE—En pain, en poudre et écrasé à vendre par H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

CLOUS—300 barillets en déchargement de la barque Isabelle, à vendre par

H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

SALERATUS—50 barriques, à vendre par

H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

PIMENTO—[illegible] sacs, à vendre par

H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

COTON BLANC—20 caisses coton blanc, à vendre par H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

RAISIN—1200 caisses et demi caisses, à vendre par H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

VIN—60 barils vin sec de Malaga, à vendre par H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

THE—300 boites en ferblanc, 30 demi boites impérial et pouchong; 300 do 6, 9, 12 et 13 liv. impérial, poudre à canon et young hyson, à vendre par

H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

COTON BURU—100 balles coton burn, marque de Chicopee D, à vendre par

H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins

CAFE DE JAVA—[illegible] sacs, à vendre par

H. A. NORCROSS,

30 jan 2[illegible] rue des Magasins.

VENTES DE CE JOUR.

Groceries.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI, 17 février, à 10 heures, au magasin d'encan No 31, Vieille Levée, il sera vendu une assortiment de groceries, consistant en:

Chandelles, tabac, thés, café, poivre, savon, vermicelli, [illegible] la Havane, vin rouge, vin de sherry, vin Malaga, sel, meubles, etc.

30 caisses fromage, 15 barils farine blé noir

Aussi,—24 caisses contenant chacune 24 boites sardines à l'huile légèrement avariés. 16 fev

PAR SYKES, HYDE & Co.

Chargement du brick Gio. Batta, venant directement de Gênes et de Marseille.

SAMEDI, 17 du courant, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, entre les deux marchés de la première Municipalité, le chargement du brick Gio. Batta, consistant en:

200 barriques vin Bergnese,

1000 caisses macaroni et vermicelli assortis,

20 pipes vin Catalogne, 200 paniers figues de Naples

200 cordes d'ail, 17 barils noisettes,

20 caisses acier de Trieste, première qualité

300 plaques de marbre pour cheminée et escalier,

100 paniers huile, 1ère qualité, de 24 onces,

100 do do do 24 demi bouteilles,

200 caisses do do 24 onces,

30 caisses fruits au jus, 25 barils sardines,

12 do eau de fleurs d'oranger, en estaniones,

25 barils amandes.

Conditions à la vente. 16 fev—2

Pour clôre une Liquidation.

Vente d'un griffe Créole.

PAR L. L. VALETON, Encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse No. 14.

IL sera vendu samedi prochain 17 février courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale,

Le griffe créole JULIEN, âgé d'environ 26 ans, sujet intelligent et travaillant un peu à tout. Ordinairement il était employé à bord d'un steamboat où ses gages sont payés à raison de $35 par mois, et seront continués si l'acquéreur le désire. Il est garanti des vices et des maladies prévues par la loi; à l'exception d'une ou deux petites absences de quelques jours qu'il aurait faites ici en ville, et desquelles il serait revenu de lui même.

Conditions.—1o L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de $500, portant hypothèque sur le sujet et devant échoir le 15 mars prochain.

2o Pour la balance il fournira son billet endossé à trois mois de crédit et portant hypothèque sur l'esclave vendu.

Acte de vente devant Me Lareche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13fev

Vente sans réserve

De Terrains de valeur situés dans le faubourg Tremé, de la première Municipalité.

PAR BONNEVAL & DOMINGON.

Bureau No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu le samedi 17 courant, à midi, dans la rotonde de la Bourse St Louis,

11 Terrains situés dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Prieur, Roman et le chemin du Bayou, désignés par les numéros 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, conformément au plan fait par L. H. Pilie, voyer de la première Municipalité, et déposé dans la rotonde.

Sur le terrain formant l'encoignure des rues Esplanade et Roman, il existe une remise d'environ 20 pieds de long sur 20 pieds de large, une écurie pour 4 chevaux, et trois magasins à grains avec grenier à foin, le tout en bois.

Les banquettes en face du chemin du Bayou et celle de la rue de l'Esplanade sont faites et payées; et le pavage sur le chemin du Bayou est aussi fait et payé.

Conditions:—Un quart comptant, et la balance payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets sans endossement et sans intérêt, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Charles Boudousqué, notaire public, aux frais des acquéreurs.

6 fev.

Grande vente par le Shérif et à l'encan sans réserve.

Cent sept îlets sur les derrières des Municipalités No 1 et No 2.

Les Ilets derrière la 2me Municipalité seront vendus à l'Arcade de Banks le mercredi 7 mars.

Les Ilets derrière la 1re Municipalité seront vendus à la Bourse St-Louis, le 8 mars prochain.

Joseph Chalon vs E. Chalon, exécuteur testamentaire de Joseph Rabassa et autres.

(ACTION EN PARTAGE.)

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 1930.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'Arcade de Banks rue des Magasins entre celles Gravier et Natchez, le 7 de mars prochain (1849), à midi, à l'adjudication de la portion de terre ci-après mentionnée située dans la Municipalité No 2, et dans la Rotonde de la Bourse de Cité rue St-Louis entre celles de Chartres et Royale, le 8 de mars prochain (1849), à l'adjudication de la portion de la propriété ci-après mentionnée, située dans la Municipalité No Un. Le tout conformément à un plan dressé par Geo. T. Dunbar, le 12 décembre dernier et à une copie dudit plan dressé par Allou d'Hemecourt, lesquels plan et copie de plan seront exhibés avant et aux jours fixés pour les ventes à l'Arcade de Banks et dans la Rotonde de la Bourse de Cité rue St-Louis,

Ilets Nos

1	91	61	87	111	167
2	29	62	88	115	118
3	30	63	89	116	[illegible]
6	31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

à [illegible] de la [illegible] conformément [illegible] d'acte de partage passé entre Mme de Pontalba et les héritiers de J. Chalon et Elizabeth Desmoueaux, au rapport de Jules Mossy, notaire public, en date du 30 décembre 1844.

CONDITIONS:—Un quart du prix payable comptant; les trois quarts restants à 12, 18 et 24 mois de crédit; les acquéreurs devront souscrire les billets à leur propre ordre garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant 8 p. 0|0 d'intérêt du jour d'échéance à défaut de paiement; lesdits billets devront être divisés en coupons à la convenance des parties. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par Jules Mossy, notaire public. La mise en possession devra être à la charge des acquéreurs, par Allou d'Hemecourt, ou par tout autre arpenteur à leur choix.

JNO. L. LEWIS,

12fev Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente sans réserve de 21 Ilets, situés derrière les Municipalités Nos Un et Deux.

PAR BEARD, CALHOUN & CO,

J. A. BEARD, Encanteur.

AUX jours susdits, il sera offert par lesdits encanteurs, à l'Arcade de Banks, le 7 mars prochain 1849, la portion de la propriété ci-après décrite, située dans la Municipalité No 2, et à la Bourse St-Louis, le 8 mars prochain 1849, la portion de la propriété ci-après décrite, située dans la Municipalité No Un, savoir:

Ilets Nos 11, 18, 22, 24, 28, 51, 55, 59, 71, 75, 78, 94, 98, 108, 119, 123, 127, 132, 139, 143 et 158.

Ainsi que le tout est plus amplement mentionné sur le dit plan dressé par Geo. T. Dunbar, le 12 décembre 1848 et sur la copie dudit plan dressé par Allou d'Hemecourt, lesquels plan et copie de plan seront exhibés avant et au moment de la vente, à l'Arcade de Banks et à la Bourse St Louis, et d'après un acte de partage passé entre Mme de Pontalba et M. Louis Janin au rapport de Jules Mossy, notaire public, le 30 décembre dernier.

Conditions.—Les mêmes que celles mentionnées dans l'avis qui précède, pour la vente de la propriété dans l'affaire de Chalon vs Chalon (action en partage).

Memorandum:—Les 107 ilets compris dans les deux avis ci-dessus, sont entièrement desséchés; ils font face aux rues Bienville, de la Douane, du Canal et autres rues et ont particulièrement une extension d'environ un mille sur la rue de la Commune, laquelle par une résolution du Conseil de la Municipalité No 2, devra être égalisée et pavée en coquilles, ce travail étant commencé et presque achevé. Par suite du procès intenté à la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, par la Municipalité No 2, relativement à ce travail, les propriétaires des terres faisant face à la rue de la Commune y ont contribué pour $25,000. Le chemin est entièrement égalisé et coquillé, et d'après une lettre récemment adressée par le voyer de la Municipalité No 2, au Conseil de ladite Municipalité, le chemin sera libre en moinsde six mois. 12fev

Succession de Pierre Lambert.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

Bureau encoignure Conti et passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 janvier 1849, je, N. Vignié, encanteur dûment commissionné dans et pour la paroisse d'Orléans, offrirai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue Saint-Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi 20 février 1849, à midi, les Terrains ci-après décrits, dépendant de la succession de Pierre Lambert.

Quatorze lots de Terre dans l'ilet compris entre les rues chemin du Bayou, Saint-Claude, Quartier et Tremé, désignés par les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, conformément à un plan dressé par L. H. Pilie, voyer, en date du 12 janvier 1849.

Les lots Nos 1 à 4 mesurent chacun 32 pieds de face au chemin du Bayou, sur 100 pieds de profondeur.

Les lots Nos 5, 6, 7, mesurent chacun 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saint-Claude, sur 128 pieds de profondeur.

Les lots Nos 8 à 14 mesurent environ 37 1|2 pieds de face à la rue du Quartier, sur une profondeur d'environ 75 à 85 pieds.

Ensemble la maison de maître et les dépendances qui se trouvent sur les lots Nos 1 et 2, et toutes les constructions et améliorations qui se trouvent sur les dits Quatorze Lots de Terre.

Le tout conformément au plan maintenant déposé au bureau de l'encanteur, et qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

TERMES ET CONDITIONS

Un quart comptant—et la balance à un crédit d'un et deux ans en billets sans endossement, portant hypothèque sur les dits terrains, divisés en coupons à la convenance des acheteurs. Et en cas de non paiement à leur échéance, ils porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Cette clause n'étant que pénale ne sera pas interprétée de manière à retarder le paiement des dits billets ou en exiger le renouvellement.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau not. pub., aux frais des acquéreurs. 12 fev—[illegible]

WILLIAM PRICE, Plombier,

No. 162, RUE POYDRAS.

A l'honneur d'informer le public qu'il entreprend toutes les affaires de sa profession, et qu'il peut fournir des bains, douches chaudes et froides, bassins à lavabos, cabinets à lieux d'aisances, fontaine, pompes de force, pompes à bierre et autres, [illegible] le meilleur goût; tuyaux en plomb et [illegible]

[illegible]

GAUTHIER'S PATENT HYDRAULIC RAM.

4 juin—1an

Pompes—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bierre, etc., etc.; ustensiles de cuisines, tuyaux à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés. 8sep—

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à	6 heures A. M.	
Dernière do à	6 do P. M.	

De la rue du Canal:

Première voiture, à	6 1|2 heures A. M.	
Dernière do à	8 1|2 heures P. M.	

Départs du bas de la ville:

De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité.

Première voiture, à	6 heures A. M.	
Dernière do à	7 3|4 h. P. M.	

De la rue du Canal:

Première voiture, à	6 1|2 heures A. M.	
Dernière do à	8 1|2 heures P. M.	

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 28, rue des Magasins.

23 mars—1an

VENTES DE CE JOUR.

PAR MORPHY & NEVIUS

AUJOURD'HUI, samedi 17 courant à 10 heures, il sera vendu au No 37, rue Magasins:

[illegible] caisses [illegible], 6 barriques jambons, [illegible], 50 barils bœuf rôti, 7 barils porc, 170 caisses savon d'Orléans. 300 caisses savon de Boston, 80 caisses [illegible], 300 boites [illegible], 30 milliers cigares regalias, et 20 caisses tabac de la Virginie

AUSSI—Un assortiment général de liqueurs, etc.

17 fev—1

Quatre lots de terre sur la rue Robertson, à deux ilets de l'Esplanade.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI 17 février 1849, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

Quatre lots de terre dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, et désignés par les Nos 1 à 4, mesurant chacun 31 pieds et 8 lignes de face à la rue Robertson, sur 105 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des Robertson et Columbus. Les banquettes en briques, de 10 pieds de large, sont faites et payées. Les terrains sont remblayés et entourés.

Termes et conditions:—Moitié comptant et la balance à un an de crédit. 16 fev

Vente positive de marchandises sèches et lange fait.

PAR SYKES, HYDE & Co.

SAMEDI 17 février, à 10 heures A. M. au magasin d'encan, No. 34, rue des Magasins, il sera vendu sans réserve, pour compte de qui il appartiendra:

Une facture de marchandises sèches et de linge fait, indiennes, cotonnades bleues, linseys, gingas, coutils, draps de castor casimirs, tweeds, alpacas, soies, mouchoirs, capots, couvertes, habits, sacs, paletots tweeds, pantalons casimir de fantaisie, satinet, tweed, gilets satin, soie et drap, chemises de coton, toile, mérinos, de couleurs, &c. 16 fev

Café de Rio.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI 17 février, à 10 heures précises, par ordre et sous l'inspection des gardiens du Port, et pour le compte des assureurs, il sera vendu aux magasins de dépôts du Pelican, encoignure Girod et Commune.

540 sacs café de Rio, avariés à bord de la barque Iwanowa, de Rio.

Conditions: comptant. 15 fev—3

Bonne cuisinière et blanchisseuse avec deux enfans.

PAR L. L. VALETON, Encanteur

Bureau Passage de la Bourse rue Louis, No 14.

IL sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis le samedi 17 février courant, à midi, s'ils ne sont pas vendus à l'amiable avant ce jour,

La négresse Fanny, bonne cuisinière et blanchisseuse, âgée de 24 ans, parlant anglais et français.

Son fils John, âgé de 4 ans,

Sa fille Marie, âgée de 1 an,

Garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 2 et 6 mois de crédit, les billets portant hypothèque.

Acte de vente devant Mr. Lareche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 fev

Vente d'esclaves de prix par cause de gene.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi, 17 février 1849, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

La négresse Henriette, d'environ 35 ans, depuis son bas âge dans le pays, parfaite cuisinière, très bonne blanchisseuse et repasseuse, et bonne domestique, avec ses cinq enfans:

Sarah, créole de 16 ans, un peu cuisinière, domestique et gardienne d'enfans.

Eugenie, 14 ans, bonne domestique et gardienne d'enfans.

Victorine, 10 ans et demi, gardienne d'enfans et domestique.

Thomas, 7 ans, très intelligent,

Joseph, 3 ans.

Ces esclaves seront vendus à la convenance des acheteurs, soit ensemble, ou séparément.

Conditions:—Comptant. 13 fev

VENTES A L'ENCAN.

Mais—Mais.

PAR J. L. CARMAN, Encanteur.

LUNDI 19 du courant, à 12 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à l'entrepôt Orleans de Beard, rue des Magasins, entre Julia et St-Joseph, pour compte de qui il appartiendra

242 sacs mais.

Conditions:—Comptant 17 fev—2

Vin, Cognac, Huile, Genièvre, etc.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI, 21 février, à 10 heures et demie, au magasin No 31, Vieille Levée, il sera vendu pour clôre diverses consignations:

144 barriques vin de Marseille, ayant droit au drawback,

47	do	Margaux Medoc,
11	do	Montferrand,
20	do	Castillon, St-Estephe, Pauillac et St-Surin,
21	do	Cantenac &c.

6 pipes genièvre de Hollande,

25 demi pipes cognac Duseaux, 4e preuve, ayant droit au drawback,

25 quarts-pipes do do do do,

8 do do cognac Abeyzine, do do,

20 do Alfred Martine, marque Napoleon,

15 huitièmes do, ayant droit au drawback,

100 caisses vin St Estephe, do do,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PAR J. [illegible]

[illegible]

Daniel, griffe âgé d'environ 30 ans, tonnelier.

[illegible] âgé d'environ 30 ans, propre aux travaux d'une habitation.

Une famille de nègres de champ:

Edmond, nègre âgé d'environ 49 ans ans,

Kelly, sa femme, âgée d'environ 36 ans,

Mary, leur enfant, âgée d'environ 16 ans,

Duke, leur enfant, âgé d'environ 14 ans,

Kitty, leur enfant âgée d'environ 12 ans,

Nichols, leur enfant âgé d'environ 9 ans,

Sam, leur enfant, âgé d'environ 7 ans,

Une seconde famille de nègres de champ.

(Ces deux familles viennent de la même habitation.)

Caleus, nègre âgé d'environ 40 ans,

Isabella, sa femme, âgée d'environ 40 ans,

Susannah, leur enfant, âgée d'environ 11 ans,

Robert, leur enfant, âgé d'environ 9 ans,

Andrew, leur enfant, âgé d'environ 7 ans,

Sarah, leur enfant, âgée d'environ 3 ans,

John, griffe âgé d'environ 25 ans, tonnelier ordinaire.

Hampton, griffe âgé d'environ 30 ans, très bon maçon et plâtrier.

Mary, griffonne âgée d'environ 16 ans, servante et propre aux champs.

Margaret, griffonne âgée d'environ 16 ans, servante et excellente couturière.

Mariah, griffonne âgée d'environ 11 ans, servante.

TERMES ET CONDITIONS de la vente.—Un quart comptant, la balance à quatre, huit et douze mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, les dits billets portant intérêt à 8 pour 0|0 l'an, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente par devant J. R. Ricardo, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 fev—tj

Meubles! Verrerie! Porcelaine!

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

LUNDI, 19 février 1849 à 10 heures du matin il sera vendu à l'Hotel Franklin, à l'encoignure des rues Victoire et Champs Elysées,

Un lot de meubles, verrerie, porcelaine, cuisines portatives, poêles, comptoir, bois de lits et garnitures, linge de table et autres articles.

Vente positive et sans réserve.

Conditions à la vente. 16 fev

Mailles! Mailles! Mailles!

PAR CHS. MAILLOT.

A. BLACHE, Encanteur.

IL sera vendu lundi, 19 du courant, à 10 heures du matin, au No 39, rue de la Vieille Levée:

900 mailles assorties.

Messieurs les marchands sont priés de venir examiner ce magnifique lot de mailles. 16 fev—3

Vente judiciaire d'une maison et un lot de terre, rue Bourbon, pour le compte d'un premier acheteur.

PAR BEARD, CALHOUN & Co,

J. A. BEARD, Encanteur.

MARDI, 20 février, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, la propriété suivante, adjugée le 11 janvier 1849 à la Bourse St-Louis à M Pandelli. La dite propriété avait été vendue par ordre de la 5e Cour de District de la Nlle-Orléans, et le dit acheteur n'ayant pas rempli les conditions de la vente annoncée lors de l'adjudication, savoir: un certain lot de terre situé rue Bourbon, dans la première Municipalité, entre les rues St Philippe et Ursulines, le dit lot face au côté est de la rue Bourbon, mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces 6 lignes, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, se composant d'une maison en briques à un étage et 2 cuisines en briques à 2 étages sur le derrière, avec autres dépendances. Les cuisines sont entièrement neuves.

Actes de vente par devant D. J. Ricardo, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 fev—8, 9, 17, 19, 20.

PIANOS SYSTÈME ZERGER,
FABRIQUÉS PAR

PLEYEL

Tout exprès pour la Louisiane

PIANOS OCTAVIANS
NOUVELLE INVENTION

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES
Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose

PIANOS DROITS PICOLOS,
DE

ERARD ET PLEYEL

A cordes obliques, grand [illegible]

PRIX [illegible]

Pour [illegible]

[illegible]

Echange de pianos, accords et [illegible]

292, RUE [illegible]

Entre Saint-Philippe et Ursulines

4 déc—1an A. FIGIER

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J. B. ALLOVON est dissoute d'un commun accord

J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos des fabriques (système en fer) ainsi que ceux des maisons PLEYEL & ERARD à son nouveau domicile rue Conti 47, vis à vis de son ancienne demeure.

Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

AVIS AUX DAMES.

LE soussigné vient d'ouvrir un magnifique assortiment de robes, pour présents de nouvelle année. Mérinos, cachemire, mousseline laine.

Paires noires et de couleur de 30 c. à $2 50.

Parfumerie et articles de fantaisie.

Sacs de velours, bourses, ombrelles.

Broderies de toutes sortes, &c., &c.

J. M. ABRAMS,

23 déc Encoig. Bourbon et Bienville

VIN de Bordeaux en barriques:

25 barriques bon vin rouge ordinaire Macau Médoc,

25 barriques bon vin rouge ordinaire St-Julien,

25 do do do St Emilion, 1ere côtes,

46 do vin rouge différentes marques de 1844,

46 do do do St-Estèphe Médoc de 1842,

10 do vin rouge St Julien 1844 pour familles.

A vendre par B. TALAMON,

10 janv 182 et 186, rue Royale.

AUX HABITANTS SUCRIERS—Deux moulins verticaux, pour bœufs, de la dimension de 24 par 24 et 26 par 26, d'une construction supérieure, et en parfait ordre. J. V. DE LOANA,

4 jan 67 rue Bienville

POUR LES ATTAKAPAS

[illegible]

JOHN HALL, No. 1, Front Levée.

Paquebot régulier—Attakapas.

Le steamer BERTRAND, capt. [illegible] partira samedi, 17 février, à midi p. t. l.

Pour fret ou passage, pour Pattersonville, Franklin, New Iberia et Martinville, et ports intermédiaires, s'adresser au bord de la Levée ou à

DARBY & TREMOULET,

16 fev 8, Vieille Levée

Paquebot régulier pour la Côte, Fort Jackson, Balise et la Passe S. Ouest.

Deux Voyages par Semaine.

Le steamer OLIVIA, capitaine D. W. Goodrich, partira pour la Pointe à la Hache le mercredi à dix heures du matin et arrivera à la Nouvelle-Orléans le jeudi soir.

Repart pour la Balise le samedi à dix heures du matin et arrivera à la Nlle Orléans le lundi soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadère des paquebots ou à

EUG. ROCHEREAU & Co,

8fev 17 & 19, rue St Louis.

POUR BALIZE, FORT JACKSON, CANAL RAPPELET et toutes les habitations intermédiaires du bas du fleuve.

Le steamer paquebot **COURIER**, capt. J. MARTIN, partira pour la Balise tous les samedis, à 10 heures A. M., et sera de retour le lundi soir, et repartira de nouveau pour Canal Rappelet tous les mercredis, à 10 heures A. M., et reviendra le jour suivant

Le steamer bon marcheur **ELLEN T.**, capt. Numa Larose, partira pour Canal Rappelet tous les mardis et vendredis, à 10 heures A. M. précises, et retournera tous les mercredis et samedis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le débarcadère de la rue St-Louis, ou à

AUG. LAROSE, agent,

1sdec 70, Vieille Levée

PAQUEBOT REGULIER.

Deux fois par semaine.

POUR LA COTE ET LAFOURCHE.

Le beau bateau à vapeur et si commode pour les passagers, le **MARY FOLEY**, capitaine G. Dalferes,

Partira de la Nouvelle Orléans tous les Mardis, à dix heures du matin, et le Vendredi, à cinq heures de l'après-midi.

Il repartira de Thibodeauxville tous les Dimanches à six heures du matin, et les Mercredis, à deux heures de l'après-midi.

Il partira de Donaldsonville tous les Jeudis, à six heures du matin, et les Dimanches, à cinq heures du soir.

Le steamer MARY FOLEY est entièrement neuf, et a été expressément construit pour le commerce de la Côte. Aucune dépense n'a été épargnée pour en faire un des bateaux les plus agréables et des plus commodes qu'il y ait. Il est pourvu d'une machine qui empêche l'explosion des bouilloires, et d'une excellente pompe à incendie.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MM. AUGUSTIN et TURBANT, Nouvelle-Orléans; A. F. HICKMAN, Napoleonville; COLLINS et RICHARD, Thibodeauxville.

Le prix du fret est le même que celui des autres bateaux qui font le même commerce.

4 oct

MALLE DES ETATS-UNIS POUR BAYOU SARA, PORT-HUDSON, PLAQUEMINES, DONALDSONVILLE ET LA CÔTE.

Le magnifique steamer **LUNA**, capt. C. H. Fairchild, partira de la ville tous les *Dimanches* et *Mercredis*, à 9 heures du matin, pour les ports ci-dessus. Il repartira de Bayou Sara tous les Lundis et Mardis matin, et arrivera de bonne heure en ville le jour suivant.

Il y aura un commis sur le wharf de la Nouvelle-Orléans pour recevoir le fret du bateau tous les Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à OAKEY & HAWKINS,

66, rue Gravier

MARTIN GORDON Jr.

4sept 31, rue du Camp

Voyages d'Automne et d'Hiver.

Paquebot régulier pour la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou-Sara.

Le bateau à vapeur bien connu **BELLE CREOLE**, capitaine P. A. Champomier, reprendra ses voyages réguliers de deux fois par semaine. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis, à 9 heures du matin, précises et du Bayou Sara tous les lundis et jeudis, à 10 heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN L. CHAMPOMIER,

8 aout Agent, 47 1/2 Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER.

STEAMER BELLE ISLE.

Pour la côte, Donaldsonville, New-Iberia, bayou Goula, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Tunica, Williamsport, Fort Adams [illegible]

[illegible]

[illegible] 3, Front Levée

GERARD & PRIEUR, 14, rue Conti.

Compagnie des Steamers Malle des Etats-Unis.

Pour la Californie, Via Chagres.

Le steamer ISTHMUS, capitaine James G. Baker, partira pour la Californie et l'Oregon, partira LUNDI, 19 février, à 10 heures précises.

On ne peut retenir de chambres qu'en payant le prix du passage.

Prix de la chambre pour Chagres,	$100
Chambre sur l'avant .... do	80
Entrepont et vivres de l'équipage,	45

Le steamer touchera et relâchera à la ligne de l'Océan Pacifique.

Pour fret ou passage, s'adresser à

PARADISE SAFFARANS & Co,

16fev Agents, 67, rue Gravier

Compagnie de la Malle des Etats Unis.

POUR NEW-YORK—Via HAVANE, SAVANNAH et CHARLESTON—Compagnie des steamers de la malle des Etats Unis.—Le steamer de la malle des E. U. FALCON, partira pour les ports ci-dessus le jeudi, 1er mars, à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à

PARADISE SAFFARANS & Co, agents,

67, rue Gravier.

Les passagers pour la Havane sont requis de se procurer des passeports.

Prix du Passage.

Pour New-York, salons,		$75
Do do	2eme chambre	60
Do do	entrepont avec rations.	25
Pour Charleston,		60
Pour Savannah,		50
Pour la Havane, salons,		50
Do do	2eme chambre	30
Do do	entrepont, ration de l'équipage	20

Les cabines ne seront considérées engagées que lorsque le prix en aura été payé. 16 fev

COMPAGNIE DE STEAMER POUR L'OCEAN PACIFIQUE

LES STEAMERS PAQUEBOTS DE LA MALLE DES ETATS UNIS.

Le **CALIFORNIA**, de 1,050 tonneaux, capt. Cleveland Forbes.

Le **PANAMA**, de 1,050 tonneaux, capt. Wm C. Stout.

L'**OREGON**, de 1,050 tonneaux, capt Robe. H Pearson

Partiront de Panama pour les ports de l'Amérique Centrale, le Mexique et la Californie comme suit:

Le premier le 5 janvier.

Le second le 15 février.

Le troisième le 15 mars.

Après cette époque l'un des steamers ci-dessus nommés partira de Panama tous les 1er de chaque mois.

Il y aura à bord de chaque steamer un chirurgien distingué.

Les passagers de la chambre trouveront à bord des lits et toutes les choses nécessaires, excepté les vins et liqueurs qui ne sont pas compris dans le prix du passage.

Les passagers de l'entrepont n'ont droit qu'à la ration des matelots.

Les passagers ont droit à 300 liv. de bagage. Le fret excédant sera chargé comme sur toute marchandise à raison de $50 le tonneau, et un pour 0|0 sur les espèces. Le poids des caisses ou des malles ne doit pas excéder 150 liv. pour être porté à dos de mulets.

Passage de Panama à Realejo, 700 milles, dix chambre, $ 64

Passage	do	Acapulco, 1,500	125
do	de Sanblas ou Mazatlan,	2,000	175
do	de San Diego,	3,000	245
do	de San-Francisco,	3,500	250

Passage à l'entrepont de Panama à n'importe quel port ci-dessus, $100.

Nul passage ne sera considéré retenu que lorsque le prix en aura été payé

S'adresser à PARADISE SAFFARANS & Co

[illegible] 67, rue Gravier.

POUR ST-FRANCISCO—Par le Detroit de Magellan—Le beau et fin voilier paquebot SACRAMENTO, aura positivement ce qui pour le lieu ci-dessus lundi 26 courant. Il peut recevoir un nombre limité de passagers et environ 300 barils de fret. Les personnes qui désirent entreprendre ce voyage, par cette voie, trouveront un avantage considérable. Les cabines sont très confortables et complètement neuves. Un chirurgien expérimenté a été attaché au navire et un subrécargue respectable en charge du fret. Pour du fret ou passage à $4 le baril. Passagers à la chambre $250. Un prix [illegible] de passagers d'entrepont. Pour plus amples informations, s'adresser à

PARADISE SAFFRAN & Co.

14 fev 67, rue Gravier

POUR NEW-YORK—Le [illegible] paquebot de la ligne de [illegible], capt. Brewster, [illegible] et partira incessamment [illegible]

J. W. [illegible]

[illegible]

POUR NEW-YORK—Le navire ELIZABETH, capt. Healy, [illegible]

BAILEY & BAXTER

21 janv 77, rue Commune.

POUR NEW-YORK—La barque fine voilier THOS LEVANS, ayant tout son chargement engagé et chargé en partie, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord ou à BAILEY & BAXTER,

27jan 77, rue Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier L'ARTHEMISE, capt. Solares, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour Bordeaux. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

DOMINIQUE LANATA,

10 fev—t No 9 et 10, rue Jefferson.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de première classe, SWITZERLAND, capitaine Lowell, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

BAILEY & BAXTER,

17 fev 77, rue Commune

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier VICTORIA, capitaine E. Mertens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargé, partira samedi prochain.

Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

Wm. E. OPPENHAIN,

8 fev 8, rue St Charles.

GRAINES DE JARDINAGE—Graines fraîches provenant de l'Etablissement des Shakers de Mount Pleasant, Kentucky, à vendre par

R. J. HART & CO.

[illegible] 28, rue Tchoupitoulas